



"LES PANIERS MOUILLÉS"

Charte de l'A.M.A.P. du Marais Mouillé Deux Sévrien

PRÉAMBULE

Conscients de l'impassé où nous mène le système économique mondialisé au niveau social et environnemental, nous souhaitons contribuer au développement d'une agriculture paysanne et à la mise en place d'une économie locale solidaire en créant un groupe de consomm'acteurs dans le marais mouillé Deux Sévrien.

- En nous approvisionnant auprès de producteurs locaux respectant la terre, nous voulons manger sainement à prix juste et accessible et nous réapproprier le contenu de nos assiettes.
- En organisant des rencontres, visites et chantiers sur les fermes, nous voulons favoriser les échanges humains.

PRINCIPES FONDATEURS :

- Nous souhaitons soutenir l'agriculture paysanne respectueuse de l'environnement dans et à proximité du marais mouillé
- Nous favorisons la solidarité et le lien actif avec les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture paysanne et les commerces de proximité, particulièrement "la petite épicerie du Vanneau"
- Nous soutiendrons des producteurs en transition vers une agriculture paysanne ainsi qu'à leur autonomie, qu'ils puissent avoir la capacité d'être maître de leurs choix
- Nous favoriserons, si possible, la proximité géographique entre les producteurs et l'A.M.A.P.
- Nous formaliserons les échanges en établissant des contrats avec les producteurs
- Aucun intermédiaire ne sera accepté entre producteur et consommateurs sans accord préalable
- Nous définirons un prix équitable à chaque cycle de production avec les producteurs
- Nous ferons preuve de solidarité avec les producteurs dans les aléas climatiques exceptionnels de la production
- Chaque adhérent participera à la vie de l'association ainsi qu'aux échanges et chantier organisé sur les fermes
- Nous pourrions nous engager dans des actions de sensibilisations sur l'agriculture locale et paysanne.

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Les Paniers Mouillés

Siège social : Mairie 79210 Le Vanneau

Bulletin d'adhésion

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone(s) :

.....

Adresse courriel (en majuscule) :

.....

Adhésion libre avec un minimum de 10 €

Montant réglé à l'AMAP :€

J'adhère à L'association Les Paniers Mouillés pour la saison de novembre à octobre.

J'ai lu et j'accepte la charte

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur

Fait à le

Signature de l'adhérent :

Bulletin d'adhésion à retourner à l'Association les Paniers Mouillés avec un chèque d'adhésion à l'ordre de "Les Paniers Mouillés"

Adhérer Au Paniers Mouillés c'est...

- Participer à une dynamique de circuit court et d'économie locale
- Avoir accès à des produits de qualité en soutenant l'agriculture locale respectueuse de l'environnement et transparente sur le mode de production.
- Partager et échanger avec d'autres personnes et redécouvrir son terroir.

Mais c'est aussi s'engager dans un fonctionnement.

Chaque membre de l'association...

- Doit lire et accepter la charte et le règlement de l'association
- Devient partenaire des paysans et signe un contrat définissant le prix et les quantités avec l'agriculteur qui lui garantit un achat de sa production.
- Communique en toute franchise ses remarques, ses questions ou ses insatisfactions directement auprès du collègue solidaire, pour que ce dernier puisse trouver collectivement des améliorations possibles.
- Partage ses idées et ses initiatives avec les producteurs et les autres adhérents afin d'améliorer le fonctionnement du projet.
- Doit assurer des permanences de distributions. Un calendrier de ces permanences sera établi par saison.
- S'engage à retirer sa commande lors de la distribution hebdomadaire et signer une feuille d'émargement. En cas d'empêchement, l'adhérent désigne une personne pour retirer sa commande.
- Assister aux Assemblées Générales ordinaire et annuelle.